

**◀ PIAL : PRECARITE INSTALLEE - AESH LIQUIDE-E-S ! ▶**

A la rentrée 2019, la mise en place des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisé) sera effective. Alors que Jean-Michel Blanquer a annoncé une « déprécarisation » massive des AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap), il semblerait que le mammoth souhaite se délester de centaines d'AESH en développant un plan de licenciement sans précédent ... De nombreux contrats d'AESH en CDD n'ont pas été renouvelés. Il/elles sont nombreux-ses à être remercié-e-s sans aucune justification.

Quant aux contrats PEC-CUI (Parcours Emploi Compétences - Contrat Unique d'Insertion), nombre d'entre eux ont été tout simplement remerciés sans possibilité de pouvoir obtenir un CDD. Certain-e-s collègues PEC-CUI ont reçu sur leur boîte mail académique une fiche de vœu à remplir sous 48 heures afin de savoir si il/elles souhaitaient obtenir un CDD... Sans numen, pas d'accès à la boîte mail académique, sans boîte mail académique, pas de CDD possible...



- une augmentation des salaires avec une entrée dans le métier à 1700€ nets et de véritables évolutions salariales tout au long de la carrière ;

- la fin des temps incomplets imposés et la reconnaissance des « tâches invisibles » des AESH (formation - coordination... qui permettent de constituer un temps complet) ;

- l'accès aux mêmes primes (éducation prioritaire..., indemnités et pondérations éducation prioritaire et affectation multiple...) que les titulaires qu'importe la

durée du contrat ;

- des moyens pour une véritable formation initiale et continue

- des meilleurs conditions d'affectation avec la création de commissions paritaires pour les affectations des AESH pour garantir le droit à la mobilité, l'affectation sur deux établissements au maximum et la constitution d'une brigade de remplacement AESH ;

- l'étude en CCP (commission consultative paritaire... de tous les cas de non-renouvellements. !

SUD Éducation dénonce cette baisse des moyens humains et ces méthodes managériales archaïques et revendique le réemploi de tous les personnels AVS et AESH en poste.

Pour les AESH, SUD éducation revendique :

- un vrai statut intégré à la Fonction publique de l'État avec la titularisation sans conditions de diplôme ou de nationalité ;

- l'arrêt du recrutement de personnels non-titulaires ;